

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET :

Autorisation budgétaire spéciale 2020 - Budget Général et Budgets Annexes

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAEHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. François ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

M. Claude FACHE, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAEHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2020 ne sera présenté que courant février 2020, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2020 lors de son adoption.

BUDGET GENERAL

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	34 380.00	8 595.00
2031 - Frais d'études	17 500.00	4 375.00
2033 - Frais d'insertion	7 500.00	1 875.00
2051 - Concessions et droits similaires	9 380.00	2 345.00
Chapitre 204	446 400.00	99 600.00
2041412 - Subv. d'équip. versées aux communes	350 000.00	87 500.00
204183 - Subv. d'équip. versées - Amgt urbain	86 400.00	9 600.00
20421 - Subv. d'équip. aux pers. de droit privé	10 000.00	2 500.00
Chapitre 21	505 006.10	124 961.01
2152 - Installations de voirie	50 000.00	12 500.00
2182 - Matériel de transport	10 000.00	2 500.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	439 844.06	109 961.01
Chapitre 23	3 625 256.13	561 096.25
2313 - Construction	1 580 871.13	50 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	2 044 385.00	511 096.25

BUDGET ASSAINISSEMENT

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
--	------------------	-------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Chapitre 20	38 618.00	9 654.40
2031 - Frais d'études	16 000.00	4 000.00
2033 - Frais d'insertion	2 990.00	747.50
2051 - Concessions et droits similaires	19 628.00	4 907.00
Chapitre 21	91 202.00	22 800.50
2111 - Terrains nus	5 300.00	1 325.00
2154 - Matériel industriel	55 000.00	13 750.00
21562 - Installations service d'assainissement	20 000.00	5 000.00
2183 - Matériel informatique	4 260.00	1 065.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 642.00	1 660.50
Chapitre 23	824 410.00	206 102.50
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	824 410.00	206 102.50

BUDGET EAU

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	1 000.00	250.00
2033 - Frais d'insertion	1 000.00	250.00
Chapitre 23	23 213.82	5 803.45
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	23 213.82	5 803.45

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

	BUDGET VOTE 2019	AUTORISATION 2020
Chapitre 20	1 843.15	460.78
2033 - Frais d'insertion	1 843.15	460.78
Chapitre 21	595 423.08	46 072.46
2182 - Matériel de transport	531 133.23	30 000.00
2183 - Matériel informatique	1 336.00	334.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	62 953.85	15 738.46
Chapitre 23	14 467.00	3 616.75
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	14 467.00	3 616.75

Décision:

Je vous propose sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 4 décembre 2019 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,
- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2020.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Pierre-Yves LOMBARD, M François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 24 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 24 DEC. 2019

